

**DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

LA CONSEILLERE D'ETAT
CHEFFE DU DÉPARTEMENT

**Commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)
Commission consultative de la Caisse cantonale de compensation pour allocations
familiales (Caisse Alfa)**

Rapport d'activité 2024

Introduction

La commission de gestion est chargée de veiller au bon fonctionnement de la CCNC. L'article 9 du règlement définissant son organisation et ses attributions exige l'établissement d'un rapport d'activité, faisant partie intégrante du rapport annuel que dresse la CCNC. Le présent document répond ainsi aux exigences réglementaires.

Composition

La commission de gestion traite des affaires de la CCNC et de la caisse Alfa. Elle est présidée par Mme Florence Nater, conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS). En outre, pour la période administrative du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, le Conseil d'Etat a désigné les membres par arrêté du 27 avril 2022. L'année 2024 coïncide avec la fin de la période législative communale et, par conséquent, plusieurs membres ont démissionné en raison de l'échéance de leur mandat politique, de leur changement de fonction ou de leur départ à la retraite. Ainsi la composition de la commission a été quelque peu modifiée au courant de l'année 2024 et entre les deux séances qui se sont déroulées sur l'exercice. La commission est constituée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs :

Nater Florence, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), présidente;
Aeschlimann Sylvène, cheffe du service des finances de la ville de La Chaux-de-Fonds;
Arbona Anouk, conseillère communale à Val-de-Ruz dès le 2 septembre 2024;
Bernard Sarah, cheffe du service des ressources humaines de VITEOS dès le 2 septembre 2024;
Bonzanini Claudia, adjointe au chef du service des ressources humaines de l'État;
Bozzi Claude, chef des ressources humaines de VITEOS jusqu'au 30 juin 2024;
Cattilaz Sébastien, directeur financier de NOMAD;
Cuche François, conseiller communal à Val-de-Ruz jusqu'au 30 juin 2024;
Fuchs Rota Sarah, conseillère communale à Val-de-Travers dès le 2 septembre 2024;
Hunkeler Baptiste, secrétaire général du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale de la commune de Neuchâtel, jusqu'au 30 juin 2024;
Julmy Fabienne, cheffe des ressources humaines de la Commune de Val-de-Travers, jusqu'au 30 juin 2024;
Kolonovics Alain, directeur, CPCN, La Chaux-de-Fonds;
Lavanchy Olivier, viticulteur-encaveur, à Neuchâtel;
Monbaron Samuel, secrétaire général du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale de la commune de Neuchâtel dès le 30 septembre 2024;
Von Allmen Anthony, conseiller communal au Locle.

Activités de la commission

Durant l'exercice 2024, la commission de gestion a siégé à deux reprises, les 25 mars et 9 décembre à Neuchâtel.

En mars, les commissaires ont pris connaissance et validé à l'unanimité le plan stratégique "Vision CCNC 2030" et son calendrier, présentés par le directeur accompagné d'un invité externe, M. Nicolas Gigandet, consultant spécialisé mandaté par la caisse. Il est rappelé que ce plan répond aux exigences de la nouvelle loi sur la modernisation et la surveillance dans le domaine de l'AVS. Les nouveaux principes de bonne gouvernance attribuent une compétence de haute surveillance à la commission de gestion sur l'analyse des risques et le système de contrôle interne.

Des travaux ont été entrepris sur le rôle des agences régionales AVS (ARAVS) et leurs tâches. Ces dernières ont fait l'objet d'une évaluation en lien, d'une part, avec la nouvelle législation fédérale en matière d'AVS, qui laisse désormais le choix aux cantons d'en créer ou pas et, d'autre part, dans le but d'optimiser le dispositif. Dans la pratique et au fil du temps, le domaine des prestations complémentaires est devenu une tâche prépondérante. Les activités liées à l'AVS sont ainsi, à l'heure actuelle, accessoires, limitées à un rôle d'orientation ou d'information générale. En raison de la migration de la CCNC sur un nouveau logiciel métier, de nouvelles contraintes techniques imposent une modification de la procédure de traitement des frais médicaux remboursés dans le cadre de la législation des prestations complémentaires. Certaines tâches, actuellement dévolues aux agences, seront rapatriées au sein de la caisse. Le directeur a présenté la planification des étapes. L'évolution à long terme du rôle général des agences et des guichets sociaux régionaux fait actuellement l'objet de réflexions au sein du DECS, dans un champ d'actions plus vaste des prestations sociales versées par le Canton.

Un point de situation sur les partenariats dans le domaine informatique et leur évolution future a été présenté aux commissaires.

Le 13 juin 2024, les commissaires ont été informés de la stratégie menée par le DECS dans le domaine des allocations familiales via la messagerie électronique. Ils ont ainsi validé la réévaluation des allocations familiales versées dans notre canton dès le 1^{er} janvier 2025. La hausse est de CHF 20.- et porte ainsi les montants à CHF 240.- par mois pour les deux premiers enfants et CHF 270.- par mois dès le troisième enfant. Le supplément pour formation de CHF 80.- reste inchangé. Un deuxième palier de hausse est également prévu après la mise en œuvre de la surcompensation entre caisses d'allocations familiales prévue à l'horizon 2027 - 2028.

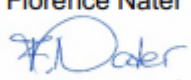
Durant la séance plénière du mois de décembre, la commission s'est réunie dans sa nouvelle composition. Les activités de la caisse durant l'année 2024 ont été passées en revue ainsi que l'état des travaux en lien à la stratégie "Vision 2030". Des efforts particuliers sont portés également sur la politique de communication et la politique des ressources humaines qui doit évoluer pour répondre aux nouveaux défis.

Les budgets 2025 de la caisse AVS et de la caisse Alfa ont été portés à la connaissance des commissaires et n'ont pas appelé de remarque particulière.

Les membres ont également pris acte des rapports de clôture 2023 et de révision principale 2024 de l'organe de révision, la fiduciaire Muller Christe & Associés. Les conclusions des rapports sont excellentes et les résultats financiers positifs. Le rapport de l'audit informatique 2024 donne également pleine satisfaction sur le travail effectué.

La commission a pris acte de l'état des travaux sur les tâches des agences AVS ainsi que les options prévues. Enfin, elle a également approuvé une légère modification du règlement de placement des actifs de la CCNC.

Neuchâtel, le 31 décembre 2024

Florence Nater

Conseillère d'État